



GYMNASE
DE
LA CITE
LAUSANNE

2026 - 2027

GYMNASE DE LA CITÉ

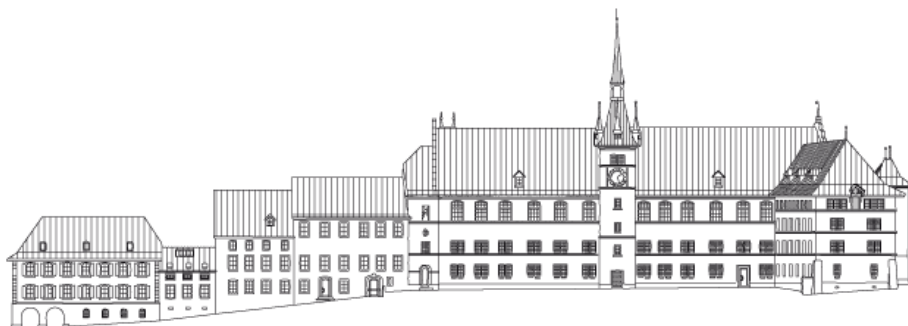
DIRECTION

Place de la Cathédrale 1 – 1014 Lausanne

Tél. 021 316 35 35

Courriel : gymnase.lacite@vd.ch

Site internet : www.gymnasecite.ch



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	5
ORGANISATION DU GYMNASÉ	6
DIRECTION	6
SECRÉTARIAT DE L'ANCIENNE ACADEMIE	6
BIBLIOTHEQUE	6
CONCIERGERIE	6
Groupe de bâtiments de l'Ancienne Académie	6
Groupe de bâtiments de la Mercerie	6
CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027	7
MMES ET MM. LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE CLASSE	8
MMES ET MM. LES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT	9
RÈGLEMENT INTERNE DU GYMNASÉ DE LA CITÉ	15
BASES LÉGALES	15
AVANT-PROPOS	15
I COMPORTEMENT DES ÉLÈVES	15
1. Généralités	15
2. Attitude générale	15
II FRÉQUENTATION DES COURS	16
1. Généralités	16
2. Procédure pour corriger le synoptique	17
3. Arrivées tardives	17
4. Demandes de congé	17
5. Demandes de changement de choix (1M, 1C, 2C)	18
6. Demandes d'allègement pour sportif ou artiste	18
7. Travaux écrits	18
8. Oraux des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels	19
9. Interruption des études	19
III MESURES DISCIPLINAIRES	19
IV RELATIONS AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX	19
V ASSEMBLÉES ET COMMUNICATIONS	19
VI CONSEIL ET COMITÉ DES ÉLÈVES	20
VII UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES	20

ORGANISATION ET SERVICES	20
INFORMATIONS AUX ÉLÈVES	20
BIBLIOTHÈQUE	20
LA CONSEILLERE OU LE CONSEILLER DE CLASSE	21
GROUPE RESSOURCES	22
▪ SERVICE DE SANTE	22
▪ SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	22
▪ MEDIATION	23
▪ TRAVAILLEUSE SOCIALE	23
▪ MESURES DE COMPENSATION DES DESAVANTAGES (DYS, TDA/H, TSA et autres)	23
▪ ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	24
▪ AUMÔNERIE ŒCUMÉNIQUE	25
EQUIPE PSPS (PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE)	25
GROUPE SOLLICITÉ	26
DURABILITE	26
PARRAINAGE	27
COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS (CIF)	27
SOUTIEN SCOLAIRE	28
COMPLÉMENTS DE FORMATION ET AUTRES ACTIVITÉS	28
SEMAINE DECOUVERTES	28
MOBILITÉ	29
COURS COMPLÉMENTAIRES	29
CHŒUR DES GYMNASES LAUSANNOIS	29
ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS (OCGL)	30
EXPOSITION ARTS & DESIGN	31
PRIX ANNUELS	31
RÈGLEMENT DES CONCOURS D'ÉTÉ	31
STAGES PROFESSIONNELS	32

PRÉSENTATION

Le Gymnase de La Cité a été le seul établissement de ce type pendant très longtemps dans le Canton de Vaud, formant « l'élite » à une époque où un très faible pourcentage de la population avait accès aux études supérieures.

Actuellement, le Gymnase de La Cité est un établissement de taille moyenne, réparti sur deux sites, l'Ancienne Académie et la Mercerie, bâtiments construits respectivement en 1587 et 1771. La Cité compte un peu plus de 1'000 élèves et une centaine de maîtresses et de maîtres.

Dans l'aura de ces vieilles pierres, nous souhaitons conserver un certain « esprit de La Cité » : avant tout en soutenant la personnalité et l'indépendance des maîtresses et des maîtres, qui jouissent de la totale confiance de la direction sur les plans aussi bien scientifique que pédagogique, et réciproquement font confiance à la direction pour créer et maintenir les conditions les plus favorables possibles à leur enseignement.



Cure des professeurs (CP)

Ancienne Académie (AA)



Pavillon
Levade



Mercerie (M)



Église de la
Mercerie (EM)

Cure de la
Mercerie (CM)
(non représentée ici)

Le Gymnase de La Cité abrite deux écoles différentes : une École de Culture générale (avec maturités spécialisées en 4^e année) et une École de Maturité.

ORGANISATION DU GYMNASÉ

DIRECTION

La directrice, les doyennes et doyens reçoivent sur rendez-vous.

Mme Véronique MARIANI, directrice	veronique.mariani@vd.ch 079 328 80 36 (en cas d'urgence)
M. Toni CETTA, doyen	toni.cetta@eduvaud.ch
M. Sylvain GUILLAUME, doyen	sylvain.guillaume@eduvaud.ch
Mme Anne LORNE, doyenne	anne.lorne@eduvaud.ch
Mme Silvia MEIER CAMPONOVO, doyenne	silvia.meier@eduvaud.ch

SECRÉTARIAT DE L'ANCIENNE ACADEMIE

Place de la Cathédrale 1, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 35, gymnase.lacite@vd.ch

Le secrétariat est ouvert, du lundi au vendredi, de 07h30 à 16h30.

Mme Sabine ANSERMET, secrétaire de direction

Mme Valentine AGIER, secrétaire

M. Steeve KOHLER, secrétaire

M. Evan ESTAY, apprenti

BIBLIOTHÈQUE

Place de la Cathédrale 1, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 34,

bibliotheque.gycit@eduvaud.ch

Mme Raphaëlle REVAZ JAUNIN, bibliothécaire

CONCIERGERIE

Chef concierge : M. Gabriel ALVES DA CUNHA, tél. 021 316 35 61 ou 079 582 51 87

Concierge : M. Jorge MARTINS, tél. 021 316 35 39 ou 079 822 93 00

Groupe de bâtiments de l'Ancienne Académie

Heures d'ouverture des bâtiments : de 06h30 à 18h30

Groupe de bâtiments de la Mercerie

Heures d'ouverture des bâtiments : de 07h00 à 18h30

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

DÉBUT DES COURS

Lundi 17 août 2026, selon convocation
(4MSOP : lundi 26 octobre 2026)

VACANCES D'AUTOMNE 2026

Du samedi 10 octobre 2026 au dimanche 25 octobre 2026

VACANCES D'HIVER 2026-2027

Du jeudi 24 décembre 2026 au dimanche 10 janvier 2027

FIN DU 1^{er} SEMESTRE

Vendredi 22 janvier 2027

RELÂCHES DE FÉVRIER 2027

Du samedi 6 février 2027 au dimanche 14 février 2027

VACANCES DE PRINTEMPS 2027

Du vendredi 26 mars 2027 au dimanche 11 avril 2027

FIN DES COURS POUR LES CLASSES DE 3^e ANNÉE et 4MSOP

Vendredi 28 mai 2027 à 16h15

EXAMENS DE MATURITÉ, DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE ET DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

Du lundi 1^{er} juin 2027 au vendredi 25 juin 2027

FIN DES COURS POUR LES CLASSES DE 1^{re} ET DE 2^e ANNÉES

Mardi 15 juin 2027 à 16h15

PROMOTIONS

Vendredi 2 juillet 2027, 9h30

VACANCES D'ÉTÉ 2026

Du samedi 3 juillet 2027 au dimanche 22 août 2027

EXAMENS DE RATRAPAGE

Du lundi 9 août 2027 au jeudi 19 août 2027

Les responsables légaux sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessus lors de la planification de leurs vacances. Immédiatement avant ou après les vacances scolaires, ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (se reporter au Règlement des Gymnases).

MMES ET MM. LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE CLASSE

1C1	Mme Christine JONDEAU
1C2	M. Andrea BONANOMI
1C3	M. Romain VANOLLI
1C4	Catherine ZÜRRER
1M01	Mme Camille MARSHALL
1M02	Mme Amrit SINGH
1M03	M. Sylvain RÜTTI
1M04	M. Romain PARRAS
1M05	M. Michaël COMTE
1M06	M. Mohamed CHAHDOURA
1M07	Mme Marie DEMAND
1M08	M. Nicolas MOREL
1M09	Mme Valentine VOLET
1M10	M. Patrick MICHOD
2CMuAD	Mme Linda RÜST
2CPE	Mme Marie WIDMER
2CSA	Mme Joël TEUSCHER
2CTS	M. Raphaël ANTILLE
2M01	M. Corinne LAURENT
2M02	Mme Solange GROSJEAN
2M03	Mme Sophie NALLET
2M04	M. Samuel BIANCO
2M05	M. Aurélien MÉTROZ
2M06	M. Arthur SAVOYE
2M07	Mme Christine CHIADO RANA
2M08	M. Christophe PIDOUX
2M09	M. Eric DUBÉ
2M10	M. Thibaut DUMONT
3CMu	Mme Charlotte THIBAUD-MOUSSOULI
3CPE	M. Hubert WYKRETOWICZ
3CSA	Mme Marta LAI
3CTSAD	Mme Sylvie BRUTTIN
3M01	M. Daniell TSCHUMY
3M02	M. Jonathan KISSLING
3M03	Mme Stéphanie MICHLIG GONZALEZ
3M04	M. Patrick GODAT
3M05	Mme Laurent ENET
3M06	Mme Patricia WEGMANN
3M07	Mme Natacha CHIMIENTI CARREIRA
3M08	M. Daniel BUSSY
3M09	Mme Anna BEHRMANN
3M10	M. Benoît ROSSEL (1er sem.) - M. Benjamin PEDROTTI (2e sem.)
3M11	M. Jean-Marie CHERUBINI
4MSOP	Mme Barbara MISTELI

MMES ET MM. LES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

ALVEZ DA COSTA Alexandre alexandre.alvez@eduvaud.ch	Sport
ANDENMATTEN David david.andenmatten@eduvaud.ch	Géographie
ANTILLE Raphaël raphael.antille@eduvaud.ch	Mathématiques
ANTONIOLI Cora cora.antonioli@eduvaud.ch	Allemand, Français intensif
ARNOLD Eric eric.arnold@eduvaud.ch	Géographie, Sport
BAERISWYL Noémy noemy.baeriswyl@eduvaud.ch	Sport
BALLENEGGER Vivien vivien.ballenegger1@eduvaud.ch	Histoire
BARTKOWICZ Izabela izabebela.bartkowicz@eduvaud.ch	Philosophie
BASSO Gianluca gianluca.basso@eduvaud.ch	Mathématiques
BAYS Olivier olivier.bays@eduvaud.ch	Histoire
BEHRMANN Anna anna.behrmann@eduvaud.ch	Allemand
BIANCO Samuel samuel.bianco@eduvaud.ch	Mathématiques
BONANOMI Andrea andrea.bonanomi@eduvaud.ch	Mathématiques
BOURICHE Mohammed mohammed.bouriche@eduvaud.ch	Informatique
BRAND Dominique dominique.brand@eduvaud.ch	Histoire
BRUTTIN Sylvie sylvie.bruttin@eduvaud.ch	Français
BUSSY Daniel daniel.bussy@eduvaud.ch	Mathématiques
CARBALLO José-Marcos jose-marcos.carballo@eduvaud.ch	Mathématiques
CATELLANI Anna anna.catellani@eduvaud.ch	Italien

CETTA Toni toni.cetta@eduvaud.ch	Italien
CHAHDOURA Mohamed Morgan mohamed.chahdoura@eduvaud.ch	Informatique
CHAPPOT Thomas thomas.chappot@eduvaud.ch	Histoire
CHERUBINI Jean-Marie jean-marie.cherubini@eduvaud.ch	Français, Histoire de l'art
CHIADO RANA Christine christine.chiado@eduvaud.ch	Allemand, Philosophie
CHIMIENTI CARREIRA Natacha natacha.chimienti@eduvaud.ch	Français
CLÉMENT Véronique veronique.clement@eduvaud.ch	Anglais
COMTE Michaël michael.comte@eduvaud.ch	Français, Philosophie
CUCHE Rahmouna rahmouna.cuche@eduvaud.ch	Français, Grec
DANET Pascal pascal.danet@eduvaud.ch	Musique
DEMAND Marie marie.demand@eduvaud.ch	Allemand
DÖRRIES Christos Stephan christos.dorries@eduvaud.ch	Biologie, Informatique
DUBÉ Eric eric.dube@eduvaud.ch	Allemand
DUMONT Thibaut thibaut.dumont@eduvaud.ch	Mathématiques
DUPARC Frédéric frederic.duparc@eduvaud.ch	Chimie
DUPUIS Florim florim.dupuis@eduvaud.ch	Musique
ENET Laurent laurent.enet@eduvaud.ch	Français
FAURE Claude-Alain claude-alain.faure@eduvaud.ch	Mathématiques
FESCHOTTE Emmanuelle emmanuelle.feschotte@eduvaud.ch	Chimie
FORNEROD Vincent vincent.fornerod@eduvaud.ch	Philosophie, Psychologie

GABER Irina irina.gaber@eduvaud.ch	Physique
GABLER-BARDET Sandrine sandrine.gabler-bardet@eduvaud.ch	Sport
GARDON Manuel manuel.gardon@eduvaud.ch	Physique
GASSER Laurent laurent.gasser@eduvaud.ch	Sport
GASSER Sophie sophie.gasser@eduvaud.ch	Français
GODAT Patrick patrick.godat@eduvaud.ch	Français
GONZALEZ Natacha natacha.gonzalez@eduvaud.ch	Espagnol, Italien
GRAF Alain alain.graf@eduvaud.ch	Arts visuels
GROSJEAN Solange solange.grosjean@eduvaud.ch	Biologie
GUÉRIN Natacha natacha.guerin@eduvaud.ch	Chimie
GUEX Céline celine.guex@eduvaud.ch	Mathématiques
GUILLAUME Sylvain sylvain.guillaume@eduvaud.ch	Français
HÄNNI Kevin kevin.heanni@eduvaud.ch	Chimie
HETZ Marina marina.hetz@eduvaud.ch	Arts visuels
ITIÉ Isabelle isabelle.itie@eduvaud.ch	Anglais
JANDEJSEK Miroslav miroslav.jandejsek@eduvaud.ch	Allemand, Histoire
JONDEAU Christine christine.jondeau@eduvaud.ch	Sciences économiques et droit
KAEMPFER Lucie lucie.kaempfer@eduvaud.ch	Anglais
KISSLING Jonathan jonathan.kissling@eduvaud.ch	Biologie
KOZMA Rose-Marie rosemarie.kozma@eduvaud.ch	Italien

KREIL MAGNIN Roswitha roswitha.kreil@eduvaud.ch	Allemand
KUNSTOVNY Peter peter.kunstovny@eduvaud.ch	Biologie
LAI Marta marta.lai@eduvaud.ch	Physique
LAURENT Corinne corinne.laurent@eduvaud.ch	Allemand
LORNE Anne anne.lorne@eduvaud.ch	Sciences économiques et droit
MAILLEFER Augustin augustin.maillefer@eduvaud.ch	Informatique
MALEY Paul paul.maley@eduvaud.ch	Informatique
MARSHALL Camille camille.marshall@eduvaud.ch	Anglais
MAYOR Genêt genet.mayor@eduvaud.ch	Arts visuels
MEIER CAMPONOVO Silvia silvia.meier@eduvaud.ch	Allemand
MESGARZADEH Samina samina.mesgarzadeh@eduvaud.ch	Sociologie
METELLO DE SEIXAS Lopo lopo.metello@eduvaud.ch	Géographie
MÉTROZ Aurélien aurelien.metroz@eduvaud.ch	Français
MICHLIG GONZALEZ Stéphanie stephanie.michlig@eduvaud.ch	Biologie
MICHOD Patrick patrick.michod@eduvaud.ch	Allemand, Sport
MILLS Philip philip.mills1@eduvaud.ch	Philosophie
MISTELI Barbara barbara.misteli@eduvaud.ch	Allemand
MOOR Yvan yvan.moor@eduvaud.ch	Sciences économiques et droit
MOREL Nicolas nicolas.morel1@eduvaud.ch	Français
NALLET Sophie sophie.nallet@eduvaud.ch	Biologie, Chimie

NICOLLIER SARAILLON Valentine valentine.nicollier@eduvaud.ch	Français
OLTEANU Alexandra-Mihaela alexandra-mihaela.olteanu@eduvaud.ch	Informatique
PARRAS Romain romain.parras@eduvaud.ch	Physique
PEDROTTI Benjamin benjamin.pedrotti@eduvaud.ch	Mathématiques
PELLEGRINI Luca luca.pellegrini@eduvaud.ch	Histoire
PEREIRA Armando armando.pereira@eduvaud.ch	Sport
PEREZ-DURONIO Davina davina.perezduronio@eduvaud.ch	Italien
PIDOUX Christophe christophe.pidoux@eduvaud.ch	Allemand
PIDOUX Lorraine lorraine.pidoux@eduvaud.ch	Histoire, Latin
ROSSEL Benoît benoit.rossel@eduvaud.ch	Anglais
ROUILLER Renaud renaud.rouiller@eduvaud.ch	Français
RÜST Linda linda.rust@eduvaud.ch	Anglais
RÜTTI Sylvain sylvain.rutti@eduvaud.ch	Chimie
SAVOYE Arthur Jean arthur.savoye@eduvaud.ch	Français
SINGH Amrit amrit.singh@eduvaud.ch	Anglais
SOCQUET-JUGLARD Viviane viviane.socquet@eduvaud.ch	Anglais
SOLIVELLA MONERA GILLARD Sara sara.solivella@eduvaud.ch	Espagnol, Histoire de l'art
STANO Simone simone.stano@eduvaud.ch	Géographie
SUAREZ Stéphane stephane.suarez@eduvaud.ch	Chimie
SUPPA Francesca francesca.suppa@eduvaud.ch	Italien

TEUSCHER Joël joel.teuscher@eduvaud.ch	Chimie
THIBAUD-MOUSSOULI Charlotte charlotte.thibaud-moussouli@eduvaud.ch	Musique
TRAVERSI Floriano floriano.traversi1@eduvaud.ch	Physique
TSCHUMY Daniel daniel.tschumy@eduvaud.ch	Anglais
VANOLLI Romain romain.vanolli@eduvaud.ch	Sciences économiques et droit
VINCKENBOSCH Nicolas nicolas.vinckenbosch@eduvaud.ch	Biologie
VOCANSON Aurélie aurelie.vocanson@eduvaud.ch	Français
VOLET Valentine valentine.volet@eduvaud.ch	Mathématiques
WEGMANN Patricia patricia.wegmann@eduvaud.ch	Anglais, Histoire et sciences des religions
WELKER Rosa rosa.welker1@eduvaud.ch	Musique
WIDMER Marie marie.widmer@eduvaud.ch	Histoire
WYKRETOWICZ Hubert hubert.wykretowicz@eduvaud.ch	Philosophie, Psychologie
ZÜRRER Catherine catherine.zurrer@eduvaud.ch	Sciences économiques et droit
ZVAROVA Olga olga.zvarova@eduvaud.ch	Mathématiques

RÈGLEMENT INTERNE DU GYMNASÉ DE LA CITÉ

BASES LÉGALES

La Loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 17 septembre 1985 et ses Dispositions d'application, le Règlement des gymnases du 6 juillet 2022, le Règlement de l'École de maturité du 6 juillet 2022, le Règlement de l'École de culture générale du 6 juillet 2022 (mis à jour le 1^{er} août 2025), et leurs Dispositions d'application, ainsi que la Loi scolaire du 12 juin 1984 et son Règlement d'application du 25 juin 1997, constituent les bases légales régissant l'activité des gymnases.

AVANT-PROPOS

L'enseignement au Gymnase a pour but de dispenser des connaissances permettant aux élèves de découvrir, d'acquérir et de pratiquer divers savoirs issus des sciences, des lettres et des arts, des techniques, et de la culture prise dans un sens large. En vue de son bon déroulement, il est utile de garder à l'esprit qu'enseigner, apprendre et participer à la vie du Gymnase reposent sur l'observation de quelques conditions élémentaires, à savoir l'exercice de la liberté de penser, la reconnaissance du travail et de l'honnêteté intellectuelle, et la pratique du respect des personnes.

I COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

1. Généralités

En s'inscrivant au Gymnase, les élèves s'engagent à participer à toutes les activités scolaires, à suivre toutes les périodes d'enseignement sans exception et avec ponctualité, et à effectuer le travail indispensable au bon déroulement de leurs études. Leur comportement est en adéquation avec ce principe général dans l'enceinte de l'établissement comme à l'extérieur. Les élèves veillent à maintenir les différents lieux et matériels dans un bon état d'ordre et de propreté. Tout manquement à cet égard entraînera des sanctions, cas échéant des réparations financières.

2. Attitude générale

Les égards, la courtoisie et le respect de l'autre, en particulier de son travail, inspirent la conduite de chacune et de chacun. Une attitude adéquate est de mise pendant les cours. Les élèves :

- viennent aux cours munis de leur matériel et sont prêts au travail dès le début de la période ; respectent scrupuleusement tout délai de reddition de travaux scolaires et de documents administratifs, ainsi que les délais de paiement ;

- s'abstiennent de manger, de boire, de mâcher du chewing-gum ; adoptent une tenue vestimentaire convenable ;
- placent leurs téléphones portables dans les boîtes prévues à cet effet, et conservent, montres connectées et autres appareils électroniques personnels dans les sacs, en mode silencieux, sauf autorisation expresse ;
- ont une attitude positive, respectueuse, correcte, polie et constructive ;
- s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale ou psychologique à caractère raciste, sexiste, homophobe ou se rapportant à l'apparence physique, à l'identité du genre, à l'appartenance sociale, religieuse, ethnique ou à tout autre critère ;
- ne filment, ne photographient ni n'enregistrent tout ou partie des cours ;
- ne vendent, ne détiennent ni ne consomment de l'alcool ou des substances illicites dans l'enceinte de l'établissement.

Tout manquement à ces règles mènera à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

II FRÉQUENTATION DES COURS

1. Généralités

Le Corps enseignant contrôle la présence des élèves à chaque leçon et signale les absences et les arrivées tardives.

Dès le lundi de la semaine N+1, les élèves sont tenus de consulter sur Hermes (<https://hermes.edu-vaud.ch/>) le synoptique de leurs absences et arrivées tardives de la semaine N et de signaler immédiatement toute anomalie constatée selon la procédure décrite au point 2 ci-dessous.

Toute absence aux cours ou à des activités scolaires doit être justifiée par écrit au moyen du formulaire ad hoc disponible au secrétariat ou sur le site internet du gymnase à l'adresse :

<https://www.gymnasecite.ch/wp-content/uploads/justification-absence.pdf>

La signature d'un responsable légal est requise quand l'élève est mineur.

Les formulaires de justification d'absences doivent être impérativement remis à la conseillère ou au conseiller de classe (CC), si possible en main propre, sinon dans sa boîte aux lettres **le jour du retour de l'élève au gymnase**. S'il ne le fait pas à ce moment-là, il s'expose à un refus de la part du CC de valider son absence.

L'élève joint au formulaire toute pièce utile à la justification de l'absence (certificat médical, convocations officielles, rendez-vous médicaux, etc.)

Toute justification remise dans les délais sera examinée. Le cas échéant, son motif pourra être considéré comme irrecevable par le CC et/ou la doyenne ou le doyen

de volée. Dans ce cas-là, l'élève en est informé par le CC avant le vendredi de la semaine N+1 ou en semaine N+2 par la doyenne ou le doyen de volée.

Après trois jours d'absence, la conseillère ou le conseiller de classe doit être informé des raisons de celle-ci par l'élève majeur ou un responsable légal de l'élève mineur.

Un certificat médical peut être exigé lorsque l'absence, même intermittente, dépasse trois jours.

Les absences injustifiées sont sanctionnées. Les sanctions sont prononcées par la doyenne ou le doyen de volée ou la directrice et font l'objet d'une communication écrite à l'élève majeur ou aux responsables légaux de l'élève mineur. Elles vont de l'avertissement à l'exclusion temporaire des cours, voire jusqu'à l'exclusion définitive.

2. Procédure pour corriger le synoptique

Lorsque l'élève consulte sur Hermes (<https://hermes.edu-vaud.ch/login/>), le lundi de la semaine N+1, son synoptique des absences et arrivées tardives de la semaine N, et qu'il pense constater une erreur, il écrit le jour même un courriel à la maîtresse ou au maître concerné pour demander une correction. Celui-ci lui répond dans tous les cas avant le jeudi soir par le même canal, avec une copie à l'attention de la conseillère ou du conseiller de classe, du secrétariat et de la doyenne ou du doyen de volée. Si l'erreur est effectivement reconnue, la conseillère ou le conseiller de classe effectue alors la correction nécessaire le vendredi de la semaine N+1 au plus tard.

3. Arrivées tardives

Les arrivées tardives sont relevées par le Corps enseignant à chaque leçon, qui peut les excuser le cas échéant. Si le retard semble répétitif ou si son motif est irrecevable, l'accès à la salle de classe de l'élève retardataire peut être refusé ou différé. Les arrivées tardives, par tranches de 5, conduisent à une sanction. Une arrivée tardive ne peut être supprimée que sur présentation d'un document officiel à la conseillère ou au conseiller de classe pendant la semaine N+1.

4. Demandes de congé

Pour toute absence prévisible, notamment en cas de rendez-vous officiel ou médical, une demande de congé clairement motivée (formulaire ad hoc, contresigné par un responsable légal si l'élève est mineur, pièce justificative jointe le cas échéant) doit être remise au secrétariat **dès que l'absence est connue et au plus tard le mercredi (16h30) de la semaine qui précède l'absence**. La demande est traitée par la doyenne ou le doyen de volée ou le Conseil de direction. L'élève est ensuite informé du résultat de sa démarche par le secrétariat. Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels.

5. Demandes de changement de choix (1M, 1C, 2C)

Les responsables légaux de l'élève mineur ou l'élève majeur expriment la demande en remplissant le formulaire ad hoc, disponible au secrétariat, **durant les quatre premières semaines de l'année scolaire**. La Direction, en fonction des bases légales et réglementaires, analyse la demande, et cela en lien avec les effectifs des classes et groupes. Les décisions sont prises durant la 3e et la 5e semaine. Les changements acceptés entrent en vigueur dès que possible. Il est à noter que le rattrapage des cours manqués est à la charge de l'élève et que le changement peut impliquer un transfert dans un autre gymnase. Les demandes de changement de gymnase sont traitées par la directrice et font l'objet d'une décision de la Conférence des directeurs.

6. Demandes d'allègement pour sportif ou artiste

L'élève remplit le formulaire ad hoc (SEPS) et le dépose au secrétariat. Le chef de file de la discipline concernée, en collaboration avec la directrice, étudie la demande en fonction des bases légales et réglementaires. Le cas échéant, l'élève est convoqué pour un entretien avec la directrice afin de définir les modalités de l'allègement. L'élève est ensuite informé de la décision par courrier, avec copie aux personnes concernées.

7. Travaux écrits

Lorsque l'absence à un travail écrit annoncé est prévisible, l'élève doit informer la maîtresse ou le maître concerné dès qu'il a connaissance de celle-ci. Si cette information n'est pas donnée, la note 1 est attribuée pour ce travail manqué. Seuls des empêchements exceptionnels peuvent justifier une telle absence.

L'élève absent à un travail écrit annoncé doit s'en expliquer oralement ou par courriel, à la maîtresse ou au maître concerné, au plus tard 24 heures après son retour en classe. Si cette échéance n'est pas respectée ou si l'excuse présentée est jugée irrecevable, la note 1 est attribuée et communiquée à l'élève.

Lorsque l'excuse présentée est jugée recevable, la maîtresse ou le maître concerné peut exiger une épreuve de remplacement et en détermine les modalités (séances de rattrapage des travaux écrits – SERATE – ou toute autre occasion). Tout élève dûment convoqué qui ne se présente pas à une épreuve de remplacement reçoit la note 1, sous réserve d'un certificat médical spécifique à l'absence ou d'une cause majeure attestée.

En cas d'exclusion temporaire des cours, l'élève est tenu de se présenter aux travaux écrits annoncés.

En cas de fraude (tricherie, plagiat) ou de tentative de fraude dans un travail scolaire la note 1 est attribuée.

8. Oraux des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels

La présentation orale officielle des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels n'est pas publique.

9. Interruption des études

Les élèves ne peuvent quitter définitivement l'établissement sans déclaration écrite adressée à la Direction. S'ils sont mineurs, elle est produite par leurs responsables légaux.

III MESURES DISCIPLINAIRES

En cas d'indiscipline, le Corps enseignant peut infliger des devoirs supplémentaires, exclure l'élève de la leçon, en référer à la conseillère ou au conseiller de classe et à la doyenne ou au doyen de volée.

L'indiscipline, l'oubli récurrent du matériel nécessaire, les absences injustifiées, le cumul d'arrivées tardives ou toute autre forme de comportement inadéquat font l'objet de sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive dans les cas extrêmes. Ces mesures entraînent une information écrite de la Direction à l'élève majeur ou aux responsables légaux.

IV RELATIONS AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX

Les responsables légaux de l'élève mineur sont tenus informés des résultats scolaires à l'occasion des différents bulletins, et du déroulement de la scolarité, si besoin, par la conseillère ou le conseiller de classe et le Conseil de direction. De leur côté, les responsables légaux s'engagent à informer l'élève de ses droits et devoirs d'usager responsable de l'établissement et à lui faire observer les règlements et directives en vigueur. Ils répondent de ses actes, notamment des dégâts matériels qu'il peut avoir causés ou dont la responsabilité lui incombe.

V ASSEMBLÉES ET COMMUNICATIONS

Toutes formes de propagande et de publicité sont interdites dans l'établissement. L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions, de collectes d'argent ou de signatures est soumise à l'autorisation de la Direction. Il en va de même pour toute annonce ou communication affichée ou distribuée dans l'établissement ou sur son site.

VI CONSEIL ET COMITÉ DES ÉLÈVES

Le Conseil des élèves est une assemblée représentant les élèves à raison d'un délégué par classe. Il constitue un organe destiné notamment à favoriser l'échange d'informations entre la Conseil de direction, le Corps enseignant et l'ensemble des élèves, ainsi qu'à promouvoir leurs projets. Les informations sur l'organisation du Conseil des élèves et la composition du Comité des élèves sont disponibles sur le site internet de l'établissement selon le lien suivant :

<https://www.gymnasecite.ch/votre-gymnase/conseil-des-eleves/>

VII UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

Les élèves s'engagent à ne pas consulter, conserver ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence (cf. code pénal, art. 173, 197, 261).

Les élèves s'engagent aussi à ne pas léser un site ou un utilisateur distant et à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation (cf. la loi suisse sur les droits d'auteur du 1^{er} juillet 1993). Dans tous les cas, ils mentionnent leurs sources lors de l'utilisation d'informations de tiers. Le piratage de logiciels est interdit.

Les élèves ont l'obligation de signer la charte informatique reçue dans le courrier d'été et la rendent à leur conseillère ou conseiller de classe impérativement le jour de la rentrée d'août.

ORGANISATION ET SERVICES

INFORMATIONS AUX ÉLÈVES

Les informations sont diffusées principalement par les supports informatiques (les écrans et le site internet de l'établissement), les élèves sont tenus de les consulter avec régularité.

Les communications ainsi que les convocations de la Direction sont transmises aux élèves par le biais de leur adresse de courriel @eduvaud.ch qui est paramétrée par la maîtresse ou le maître d'informatique lors des premiers cours.

En cas d'absence d'une maîtresse ou d'un maître, la ou le délégué de classe s'informe auprès du secrétariat après un quart d'heure d'attente en classe.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est située au rez-de-chaussée de l'Ancienne Académie, à côté de la cafétéria. Elle est à la disposition des élèves et du Corps enseignant du Gymnase de

La Cité exclusivement. Elle est ouverte de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 16h00 le vendredi. Elle est fermée durant les vacances scolaires.

Une attention particulière est prêtée aux recherches et aux demandes d'information des élèves et du Corps enseignant.

La bibliothèque comprend 20'000 ouvrages en libre accès, ainsi que 800 DVD, une trentaine de revues et trois quotidiens. Elle fait partie du réseau RENOUDAUD.

Le prêt est personnel. Les élèves peuvent emprunter 15 documents à la fois pour une durée d'un mois. Les livres doivent être rapportés à la bibliothèque d'ici l'échéance, en bon état, notamment sans annotations. L'emprunteur s'engage à remplacer un ouvrage qu'il aurait endommagé ou perdu. En cas de retard, une amende peut être perçue.

Un espace de travail équipé de cinq ordinateurs est à disposition des élèves, ainsi que deux liseuses. Une photocopieuse est disponible à la cafétéria.

La bibliothèque propose un accès à la base de données Europresse qui permet la consultation d'une offre variée de revues et de journaux suisses et internationaux, et à l'Encyclopaedia Universalis en ligne.

La bibliothèque est joignable par téléphone au 021 316 35 34 ou par courriel : bibliotheque.gycit@eduvaud.ch.

LA CONSEILLÈRE OU LE CONSEILLER DE CLASSE

La conseillère ou le conseiller de classe renseigne les élèves sur leurs droits et sur leurs devoirs et répond à leurs questions sur la marche de leur classe ou du gymnase.

La conseillère ou le conseiller est l'interlocuteur privilégié de ses collègues et des élèves. Sa fonction est :

- d'assurer le contact entre le Conseil de direction et les élèves de sa classe, entre ses collègues, quand cela est jugé utile, et entre le gymnase et la famille des élèves ;
- de renseigner les responsables légaux, qui le demandent, sur la situation scolaire de l'élève et de prendre contact de sa propre initiative avec les responsables légaux lorsque la conduite et/ou le travail de l'élève deviennent préoccupants ou lorsque l'élève est absent trois jours consécutifs sans explication ;
- de collaborer avec la directrice, la doyenne ou le doyen de volée et le secrétariat.
- d'orienter les élèves vers le Groupe Ressources et de collaborer avec ses membres selon les situations.

GROUPE RESSOURCES

Les membres du Groupe Ressources sont à la disposition des élèves qui peuvent les mobiliser en vue de la réussite de leur formation. Ces personnes les reçoivent au rez-de-chaussée de la Maison Curtat (accès par le jardinet face au porche de la Cathédrale) ou aux bureaux M21 et M32 de la Mercerie.

Les membres du Groupe Ressources sont appelés dans certains cas, avec l'accord de l'élève, à collaborer entre eux ainsi qu'avec le Conseil de direction, les représentants légaux et le réseau externe de professionnels. La protection des données et l'intérêt de l'élève restent au premier plan.

▪ SERVICE DE SANTE

Le service de santé est un lieu d'accueil et de dialogue pour les élèves ou leur famille. L'infirmière scolaire propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être. Elle offre des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des élèves dans une visée inclusive.

- Soins personnalisés, écoute et soutien.
- Évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins.
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap).

La médecin scolaire du gymnase, Mme Cristina Fiorini-Bernasconi (ad interim), est à disposition des élèves sur demande adressée à l'infirmière, à la directrice, ou aux doyennes ou doyens.

Mme Laurence CATTIN	servicesante.gycite@avasad.ch	079 159 29 31
---------------------	--	---------------

▪ SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La psychologue est à disposition pour toute demande en lien avec des difficultés affectives, scolaires, relationnelles, familiales ou d'intégration (harcèlement-intimidation, isolement, etc.).

La psychologue est également présente pour les responsables légaux qui ont des questionnements autour de la santé psychique de leur enfant, ainsi que pour les partenaires scolaires qui s'interrogent sur le bien-être psychique de l'élève.

Elle reçoit sur rendez-vous et travaille dans le respect de la confidentialité. La demande de rendez-vous se fait par courriel ou par téléphone.

Mme Édith LÉVY	edith.levy@vd.ch	079 469 34 89
----------------	--	---------------

▪ MEDIATION

Besoin de conseils, de soutien ou simplement d'être écouté ?

Le médiateur et la médiatrice offrent un espace neutre et impartial à toutes les personnes de l'établissement afin de les accompagner en toute confidentialité et sans aucun jugement dans la recherche de solutions. Ils sont à disposition pour toute demande en lien avec la scolarité (difficultés d'apprentissage, stress, conflits, etc.) ou concernant des aspects plus personnels (situation familiale, difficultés financières...).

Mme Natacha GONZALEZ	natacha.gonzalez@eduvaud.ch
M. Sylvain RÜTTI	sylvain.rutti@eduvaud.ch

▪ TRAVAILLEUSE SOCIALE

La travailleuse sociale propose un accompagnement, du soutien, du conseil ainsi qu'un espace d'écoute aux élèves. Elle les aide à faire face aux différentes questions sociales ou personnelles rencontrées :

- Soutien dans les démarches socio-administratives : questions financières, de permis de séjour, de logement, d'assurances sociales ou de problématiques juridiques
- Recherche de solutions et valorisation des ressources : relations, famille, difficultés personnelles, décrochage scolaire
- Accompagnement vers les partenaires

Le travail s'effectue dans l'établissement en collaboration avec les actrices et acteurs internes au gymnase, mais également à l'extérieur avec les partenaires externes ainsi que les familles. Son intervention se fait avec l'accord de l'élève. La confidentialité dans les échanges d'informations est garantie.

Les élèves sont accueillis sur rendez-vous (téléphone, WhatsApp, courriel ou en passant à son bureau).

Mme Émilie DUBLER	emilie.dubler@vd.ch	079 328 74 86
-------------------	--	---------------

▪ MESURES DE COMPENSATION DES DESAVANTAGES (DYS, TDA/H, TSA et autres)

La répondante pour les élèves DYS s'occupe des aspects pédagogiques et administratifs de tous les élèves qui possèdent un certificat rédigé par un spécialiste et pour lesquels des aménagements sont demandés. Elle rencontre l'élève et propose les aménagements que l'école peut mettre en place, y compris pendant les sessions d'examens.

Mme Silvia MEIER CAMPONOV	silvia.meier@eduvaud.ch
---------------------------	--

La bibliothécaire du gymnase peut aider les élèves DYS dans la recherche de livres sonores.

La répondante pour les élèves à profil particulier (TDA/H, TSA, HPI, autre) s'occupe des aspects pédagogiques et administratifs de tous les élèves qui possèdent un certificat rédigé par un spécialiste et pour lesquels des aménagements sont demandés. Elle rencontre l'élève et propose les aménagements que l'école peut mettre en place, y compris pendant les sessions d'examens.

Selon les situations, elle peut proposer également un accompagnement professionnel aux élèves qui rencontrent notamment des difficultés au niveau de l'organisation et de la gestion des apprentissages. Il s'agit de (re)découvrir un rapport serein au travail, de consolider sa motivation, de développer ses talents propres tout en trouvant sa place dans un système exigeant et de relever de nouveaux défis pour s'épanouir pleinement dans les études gymnasiales.

Mme Sophie GASSER

sophie.gasser@eduvaud.ch

078 711 33 68

▪ ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Madame Albina Boletini, psychologue conseillère en orientation, assure le Service d'orientation du Gymnase de La Cité. Elle reçoit les élèves en entretien individuel, sur rendez-vous. Les consultations sont gratuites et confidentielles. Les rendez-vous peuvent être pris par courriel.

Les élèves consultent pour être accompagnés dans la construction d'un projet d'études ou de formation professionnelle, ainsi que dans une démarche de réorientation en cas de difficultés ou d'échec scolaire, dans un cadre bienveillant et non jugeant. Différents outils peuvent être proposés, tels que des questionnaires, afin d'aider les élèves à mieux se connaître et à affiner leurs choix. Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien pour la constitution d'un dossier de candidature complet en vue d'un stage et/ou d'une place d'apprentissage.

Information – Documentation :

Des ressources d'information sur les métiers et les formations sont à disposition auprès de la conseillère, sur le tableau d'affichage ainsi qu'à la bibliothèque du gymnase.

Les sites www.vd.ch/orientation et www.orientation.ch proposent également des informations détaillées sur les professions et les formations, les conditions et modalités d'admission, les possibilités d'apprentissage, les tests d'intérêts, des vidéos et témoignages, ainsi que l'agenda des événements (salons, séances d'information, portes ouvertes).

Par ailleurs, le Centre d'information sur les études et les professions (CIEP) situé à Lausanne (Rue de la Borde 3D) met à disposition un large choix de documentation en libre accès.

Mme Albina BOLETINI	albina.boletini@vd.ch
---------------------	--

▪ AUMÔNERIE ŒCUMÉNIQUE

L'aumônerie est un lieu d'écoute et d'accueil, de discussion et de réflexion, quelles que soient les convictions des personnes en formation, concernant des questions que peuvent poser la vie, l'avenir, le monde et le sens des choses dans une confidentialité professionnelle.

Les aumôniers assurent une présence dans l'établissement le mercredi.

Différentes activités sont proposées aux gymnasiens en cours d'année : conférences, cours facultatifs, soirées, camps, etc. D'autres offres sont faites en collaboration avec les aumôneries des gymnases lausannois.

Le programme est à disposition sur le panneau d'affichage au rez-de-chaussée de l'Ancienne Académie.

M. Guy LABARRAQUE	protestant	guy.labarraque@eerv.ch	076 583 24 55
Mme Justyna LOTOCKA	catholique	jlotocka@gymnasecite.ch	079 555 98 01

EQUIPE PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire)

L'équipe PSPS promeut un climat sain, respectueux et harmonieux au sein du Gymnase, dans le but de favoriser les apprentissages scolaires et sociaux. L'équipe contribue ainsi à la promotion de la santé physique, mentale et sociale des élèves par des activités de santé communautaire et travaille en collaboration avec le Comité des élèves, le Corps enseignant et la Direction.

Déléguée PSPS, responsable de l'équipe : Mme Francesca Suppa.

Membres :

- Aumônier protestant : M. Guy Labarraque
- Aumônière catholique : Mme Justyna Lotocka
- Infirmière : Mme Laurence Cattin
- Médecin scolaire : Mme Cristina Fiorini-Bernasconi, ad interim
- Médiateur : M. Sylvain Rütli (enseignant)
- Médiatrice : Mme Natacha Gonzalez (enseignante)
- Psychologue : Mme Edith Lévy
- Psychologue conseillère en orientation : Mme Albina Boletini
- Travailleuse sociale : Mme Émilie Dubler

Mme Francesca SUPPA	francesca.suppa@eduvaud.ch
---------------------	--

GROUPE SOLLICITÉ

La promotion d'un climat scolaire de qualité, propice aux apprentissages, à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel de l'élève est une mission importante de l'école. Toutefois, l'école peut parfois être le théâtre de situations de harcèlement-intimidation lorsqu'un élève est la cible d'actions ou de commentaires négatifs répétés d'un groupe d'élèves. Face à une telle situation, il ne faut jamais rester seul.

Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement, une équipe de professionnels de l'établissement, nommée SolliCité, spécialement formée à la « **Méthode de la préoccupation partagée** », intervient dans notre école. Cette méthode – bienveillante et non-blâmante – consiste en une démarche positive de recherche de solutions en déconstruisant le phénomène de groupe et en cherchant par des entretiens avec des élèves des pistes d'amélioration. Elle a pour but de faire cesser l'intimidation et d'apprendre à tous les élèves à se préoccuper de l'autre, à respecter la dignité de chacune et chacun et à encourager le bien-vivre ensemble à l'école.

Les élèves peuvent donc être amenés à participer à l'un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent sur aucune sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés ni aux élèves ni aux responsables légaux. Toutefois, quand la situation le nécessite, un retour est donné aux responsables légaux.

Pour signaler une situation, vous pouvez contacter toute personne de l'établissement, et pour toute information complémentaire sur les phénomènes de harcèlement-intimidation, consulter le site de l'État de Vaud.

<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves/>.

DURABILITÉ

L'atténuation du changement climatique, la préservation de la biodiversité et le respect des limites planétaires dans une perspective de durabilité constituent aujourd'hui des enjeux sociétaux majeurs, vecteurs de changements profonds dans les modes de pensée, de vie et de travail. Dans le canton de Vaud, avec le projet [École vaudoise durable](#), la formation est appelée à jouer un rôle important dans la préparation des gymnasiennes et des gymnasiens à ces changements.

Dans ce cadre, des événements et des projets sont organisés au sein de l'établissement par les enseignants du Groupe Durabilité et des élèves. Dans le prolongement des cours, ils permettent à ceux-ci, en tant que citoyennes, consommateurs et travailleuses de demain, d'acquérir les savoirs et de développer les attitudes nécessaires pour contribuer activement à une société plus durable. En 2026, une friperie a par exemple été créée par et pour les élèves dans la cafétéria.

Pendant la Semaine Découvertes, une Journée Durabilité permet en particulier aux 1ère année d'aborder dans cette perspective une thématique spécifique, avec une projection, une table ronde et des ateliers pratiques. Au printemps 2027, les élèves seront ainsi amenés à réfléchir aux enjeux socio-environnementaux du phénomène de la fast fashion, et à découvrir des alternatives existantes en termes de mode durable.

Une idée de projet ou une envie de s'engager à La Cité dans le domaine de la durabilité ? Les élèves pourront s'adresser aux deux référents de l'établissement :

Solange Grosjean : solange.grosjean@eduvaud.ch

Michaël Comte : michael.comte@eduvaud.ch

PARRAINAGE

Marraines / parrains. Le Comité des élèves offre un service de soutien par des pairs : une ou un élève de 2^e ou 3^e année, sur la base du volontariat, accompagne l'élève qui le désire (surtout en 1^{re} année) face à d'éventuelles difficultés (organisation, rythme de travail, etc.) liées à son cursus gymnasial.

COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS (CIF)

Le CIF est un dispositif d'accueil au bénéfice des élèves allophones n'ayant pas suivi l'entier de leur scolarité en milieu francophone.

Cet enseignement peut être proposé tout au long du *cursus* gymnasial.

Les mesures proposées visent à favoriser l'intégration de l'élève au sein de la classe régulière et, plus largement, au sein du gymnase. Elles doivent lui permettre d'accéder le plus rapidement possible aux exigences du plan d'études.

L'élève est intégré dans une classe régulière avec des cours intensifs de français (CIF), dispensés, en principe, par groupes et pendant le temps scolaire. Le nombre de périodes suivies - entre 2 et 10 périodes par semaine - est défini selon le niveau de français. Il est appelé à évoluer en fonction des progrès effectués.

Pour pouvoir bénéficier de cet enseignement, l'élève doit en faire la demande auprès du secrétariat (formulaire à disposition), sauf si son admission a déjà été validée avec l'obligation de suivre cet enseignement.

La répondante CIF, en plus de dispenser l'enseignement, est chargée notamment de l'entretien d'accueil, de l'évaluation du niveau initial de l'élève ainsi que de son accompagnement, en collaboration avec la direction et les autres enseignantes et enseignants de la classe.

Mme Cora Antonioli	cora.antonioli@eduvaud.ch
--------------------	--

SOUTIEN SCOLAIRE

En collaboration avec les files concernées, la Direction organise des appuis hebdomadaires dans différentes disciplines (français et mathématiques notamment). À la demande des élèves, après consultation des maîtresses et maîtres concernés, et évaluation de la demande, la Direction peut organiser des appuis ponctuels dans la discipline souhaitée.

Le Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse (CVAJ), association à but non lucratif, offre un service d'aide à la scolarité que la Direction du gymnase recommande aux élèves qui cherchent un appui scolaire personnalisé.

Ces appuis sont donnés par des étudiantes et étudiants plus âgés/avancés dans leur cursus, devenus répétitrices ou répétiteurs après s'être inscrits auprès du CVAJ, qui les met en relation avec les élèves cherchant du soutien scolaire.

Le CVAJ offre un cadre organisationnel (charte, tarif, paiement intermédiaire dans le cas des appuis qu'il subventionne) et les élèves du Gymnase de La Cité, disponibles pour donner au moins 1 heure d'appui par semaine, peuvent s'y inscrire et trouver là l'occasion d'une activité rémunérée, valorisante et formatrice.

Pour plus d'information : <https://www.cvaj.ch/sas-vaud-accueil.html>

COMPLÉMENTS DE FORMATION ET AUTRES ACTIVITÉS

SEMAINE DECOUVERTES

La Semaine Découvertes offre aux élèves des occasions de rencontres culturelles, sportives, artisanales, scientifiques ou tout simplement humaines. Ainsi, du 22 mars au 25 mars 2027, ils prendront part à une activité ou un voyage, selon les modalités suivantes :

- Les élèves de **1^e année** suivent une activité avec leur classe, organisée ou dirigée par leurs maîtresses et maîtres.

Prix max. : CHF 200.- par élève.

Par ailleurs une journée consacrée à la durabilité ainsi qu'une demi-journée en lien avec la PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire) sont également prévues.

- Les élèves de **2^e année** s'inscrivent à l'une des activités proposées par les maîtresses et maîtres (ateliers, camps sportifs, séjours linguistiques et culturels ou sorties thématiques).

Prix max. : CHF 400.- par élève, respectivement CHF 500.- pour les séjours de type linguistique ou culturel.

- Les classes de **3^e année** partent en voyage culturel.

Prix max. : CHF 650.- par élève.

- Les élèves de **4MSOP** suivent des cours de soutien dans diverses disciplines, en vue de préparer leurs examens.

La Semaine Découvertes fait partie des activités parascolaires s'inscrivant dans le cadre de la formation gymnasiale (art. 41 du RGY). Les cours habituels sont donc supprimés et la participation des élèves est obligatoire. Les élèves en situation financière difficile pourront adresser une demande de subside à la direction (formulaire à demander au secrétariat). Des informations complémentaires seront fournies durant le premier trimestre de l'année scolaire.

MOBILITÉ

Le gymnase encourage la mobilité des élèves, conformément aux [recommandations](#) de la CDIP et de la Confédération en matière d'échanges. En complément des trois filières à mention bilingue, les élèves ont la possibilité d'effectuer des séjours linguistiques de courte durée en 2e année, auprès de nos partenaires suisses, allemands et italiens, et ainsi s'immerger dans un environnement linguistique et culturel différent du leur.

Les conditions d'accès à ces programmes varient en fonction notamment de leur durée : des informations sont fournies aux élèves dès la rentrée scolaire.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Des cours complémentaires facultatifs sont proposés pour autant qu'ils réunissent un nombre suffisant d'inscriptions (au moins 10 personnes). Une brochure spécifique concernant les cours complémentaires est disponible sur le site Internet du Gymnase de La Cité : <https://www.gymnasecite.ch/vos-etudes/cours-complementaire/>. Une présentation des cours a lieu la 2e semaine après la rentrée d'août. Les élèves volontaires s'inscrivent à la fin de cette 2e semaine au moyen d'un bulletin d'inscription ad hoc à remettre au secrétariat. Les élèves sont ensuite informés en 3e semaine de l'ouverture ou non des cours qui débutent en 4e semaine. Les cours sont inscrits à l'horaire annuel de l'élève et font l'objet d'un contrôle des absences. Se retirer du cours est cependant possible jusqu'aux vacances d'automne en adressant un courriel à M. Sylvain Guillaume, doyen en charge de ce dossier.

CHŒUR DES GYMNASES LAUSANNOIS

Le Chœur des Gymnases Lausannois, sous la direction de M. Olivier Piguët, travaille plusieurs répertoires, du baroque au moderne. Fondé en 1976 par M. René Falquet, il permet aux élèves de chanter dans des lieux prestigieux, chargés d'histoire et "habités" comme la Cathédrale de Lausanne, le temple Saint-Étienne de Moudon, les abbayes de Payerne et de Romainmôtier. Il a également entrepris quatre tournées à l'étranger, en Espagne et en Allemagne.

Tous les élèves désirant chanter peuvent rejoindre le Chœur jusqu'aux vacances d'automne. Après une période d'essai, les élèves confirment leur inscription au Chœur, qui fait partie des cours complémentaires proposés par le gymnase.

Le Chœur propose deux projets en 2026-2027 :

- 11 décembre 2026 : Concert « Perles d'Hiver » à la Salle Paderewski de Lausanne, avec des extraits de notre programme d'avril 27 et diverses pièces de genres et styles différents.
- 15 et 16 avril 2027 : nos « Grands Concerts » à la Salle Paderewski, avec au programme A. Vivaldi : « Gloria » RV 589 et Ch. Gavillet : « Un temps pour tout », en création, avec solistes et orchestre.

Un camp de trois jours est prévu aux Rasses du 18 au 20 mars 27.

Pour tout renseignement ou complément d'information :

079 233 32 51 ou olivier.piguet@eduvaud.ch

ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS (OCGL)

Bonheur, partage, solidarité, passion, exigence

@o.c.g.l (retrouvez-nous sur Instagram)



Vous pratiquez un instrument, vous êtes violonistes, altistes, violoncellistes, contrebassistes, flûtistes, hautboïstes, clarinettes, bassonistes, cornistes, trompettistes, saxophonistes, trombonistes, percussionnistes ou harpistes. Vous avez envie de découvrir un monde de beauté, d'émotions et de vibrations ? Vous désirez partager votre amour de la Musique avec d'autres élèves de votre âge ?

Alors, l'Orchestre des Collèges et Gymnases Lausannoises vous tend les bras !

Contact par WhatsApp ou par téléphone au 079 4 829 829 (Luc Baghdassarian, chef d'orchestre) ou à l'adresse électronique : info@ocgl.ch

La cotisation est de 20.- par année.

L'horaire est le suivant :

Grand Orchestre / GO (de 13 à 18 ans), les répétitions ont lieu tous les vendredis de 16h45 à 18h45 à la Grande Salle sous l'Église St-Jacques de Lausanne.

Durant cette saison, deux grands concerts ainsi que deux week-ends de répétitions, du 19 au 21 septembre 2026 et les 20 et 21 mars 2027, sont organisés.

Si vous le désirez, venez assister à une répétition !

Vous serez les bienvenu(e)s et les musiciens sauront à n'en point douter vous convaincre d'intégrer les rangs de notre merveilleux orchestre.

Vous apprendrez le métier d'orchestre, vous tisserez des amitiés fortes, vous découvrirez les grands compositeur.trice.s qui ont marqué l'Histoire de la musique.

En attendant votre retour...

Le Comité de l'OCGL

EXPOSITION ARTS & DESIGN

Dans le cadre de l'exposition annuelle Arts & Design montée au niveau 5 de La Mercerie à fin mai, un jury, composé de membres du Corps enseignant, récompense de trois prix spéciaux les créations artistiques de trois élèves de 3e année.

PRIX ANNUELS

Les élèves des classes terminales qui se sont particulièrement distingués dans une ou plusieurs disciplines, ou sur le plan du mérite général, sont récompensés par l'octroi de prix annuels en espèces délivrés lors de la cérémonie des promotions. Offerts par le Gymnase de La Cité, des fondations, des entreprises ou des instances officielles, ces prix sont attribués par la Conférence des maîtres de fin d'année scolaire.

RÈGLEMENT DES CONCOURS D'ÉTÉ

1. Sont admis à concourir, individuellement ou par groupe de deux ou de trois candidats, les élèves réguliers de même que les élèves obtenant leur maturité ou leur certificat à la session ordinaire de juin, ou que les élèves en maturité bilingue.
2. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter plus d'un travail de concours ; en revanche, ils peuvent présenter un travail intéressant plusieurs disciplines.
3. Les travaux sont présentés sous forme de mémoires, de collections – dessins, modelages, photographies – de recueils – œuvre(s) originale(s) en littérature, en musique – ou sous toute autre forme convenue avec la maîtresse ou le maître.
4. Chaque travail de concours fait l'objet d'un entretien ou d'une interrogation orale en présence d'un jury composé de la maîtresse ou du maître et d'une experte ou d'un expert.

STAGES PROFESSIONNELS

Les stages professionnels sont possibles pour les élèves de 2^e et de 3^e année en principe durant toute l'année scolaire. Néanmoins, l'élève évitera les semaines de fin de semestre ou d'année comportant de nombreuses épreuves ainsi que celles précédant des vacances, y compris la Semaine Découvertes. Les stages font l'objet d'une demande de congé spéciale, au moins un mois à l'avance, demande accompagnée des coordonnées complètes de l'entreprise (ou de l'établissement d'enseignement) et de la personne responsable. Chaque stage est officialisé par une attestation à faire remplir par le bailleur de stage et à remettre à la doyenne ou au doyen de volée.

Les stages des élèves de 2C ont lieu dès la fin des cours de 2^e année. La procédure est précisée dans le cours de l'année par la responsable des stages.

Couverture accident, selon demande Mme Ansermet